



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre
clos le 30 juin 2025



Compte rendu de la direction.....	2
Déclaration de responsabilité de la direction.....	11
États financiers intermédiaires résumés (non audités).....	12

Compte rendu de la direction

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025

Le compte rendu de la direction présente les principales activités et initiatives ainsi que les risques et les résultats financiers importants de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) pour le trimestre clos le 30 juin 2025. Ce compte rendu devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités de l'ACSTA pour le trimestre clos le 30 juin 2025, qui ont été préparés conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34). Ce compte rendu devrait aussi être lu conjointement avec le *Rapport annuel 2025* de l'ACSTA. Les informations communiquées dans le présent rapport sont exprimées en milliers de dollars canadiens et sont à jour au 21 août 2025, sauf indication contraire.

Déclarations prospectives

Les lecteurs sont avisés que le présent rapport renferme un certain nombre d'informations et de déclarations prospectives. Ces dernières contiennent des données qui sont généralement déclarées comme étant anticipées, prévues ou projetées par l'ACSTA. Elles comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats et le rendement réels de l'ACSTA diffèrent de manière significative de tout résultat ou toute performance futurs exprimés ou sous-entendus dans les informations prospectives en question.

Caractère significatif

En vue de déterminer les informations qui doivent être présentées dans ce rapport, la direction applique le concept de caractère significatif comme guide pour la présentation. La direction estime que des informations sont significatives s'il est vraisemblable que leur omission ou une anomalie les concernant, appréciée par rapport aux circonstances particulières, puisse influencer sur les décisions économiques prises par les partenaires de l'ACSTA.

Aperçu de l'organisation

Établie le 1^{er} avril 2002, l'ACSTA est une société d'État mandataire. Elle rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports et du Commerce intérieur. Sa mission est de protéger le public voyageur en offrant le plus haut niveau de contrôle de sûreté aérienne.

L'ACSTA s'acquitte du mandat d'effectuer le contrôle de sécurité dans 89 aéroports désignés au pays au moyen d'un modèle faisant appel à des fournisseurs de services de contrôle externes. Jouant un rôle central dans le système d'aviation du Canada, l'ACSTA est chargée d'exécuter les quatre activités suivantes qui sont prévues dans son mandat :

- le contrôle préembarquement (CPE) : Le contrôle des passagers, de leurs bagages de cabine et de leurs effets personnels avant leur entrée dans la zone sécurisée d'une aérogare.
- le contrôle des bagages enregistrés (CBE) : Le contrôle de tous les bagages enregistrés (ou bagages de soute) des passagers afin de détecter des articles interdits, comme les explosifs, avant qu'ils soient chargés dans un aéronef.

- le contrôle des non-passagers : Le contrôle des non-passagers, tels que le personnel navigant, le personnel de piste et les employés de l'aéroport, ainsi que leurs effets personnels - y compris les véhicules et leur contenu - qui pénètrent dans les zones réglementées des aéroports qui présentent les risques les plus élevés.
- le programme de carte d'identité pour les zones réglementées (CIZR) : La gestion du système qui utilise des lecteurs biométriques de l'iris et des empreintes digitales pour permettre aux non-passagers autorisés d'accéder aux zones réglementées de l'aéroport. L'administration aéroportuaire est l'autorité de dernière instance en matière d'accès aux zones réglementées d'un aéroport.

Outre ses activités obligatoires, l'ACSTA a également une entente avec Transports Canada (TC) pour offrir des services de contrôle du fret aux petits aéroports, là où la capacité de contrôle existe. Ce programme, destiné à contrôler de petites quantités de fret en dehors des heures de pointe, prévoit l'utilisation du matériel technologique et des ressources en place.

Contexte opérationnel

Le gouvernement du Canada reçoit le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et finance l'ACSTA au moyen de crédits parlementaires provenant du Trésor fédéral pour ses charges d'exploitation et ses dépenses en immobilisations. Le budget de 2023 accorde un financement supplémentaire de 1 746 millions de dollars (net) sur trois ans pour continuer à protéger le public en assurant la sûreté des éléments essentiels du système de transport aérien. Ce financement appuie la mise en œuvre des modifications au contrôle des non-passagers et permet d'atteindre un niveau de service relatif au temps d'attente. De plus, il permet à l'ACSTA de planifier à long terme et de s'engager de manière ciblée avec l'industrie, la communauté et les partenaires gouvernementaux, et d'investir dans l'innovation. Avant le budget de 2023, l'ACSTA comptait sur un financement supplémentaire annuel du gouvernement du Canada pour mener à bien ses activités. Comme ce financement supplémentaire de trois ans prendra fin après 2025-2026, l'ACSTA cherchera à nouveau un financement durable à long terme pour réaliser son mandat essentiel en matière de sûreté et atteindre ses objectifs stratégiques.

Selon les statistiques produites par le Système de sûreté des cartes d'embarquement de l'ACSTA, et d'autres sources de données, le nombre de personnes contrôlées au Canada est passé à environ 17,3 millions de passagers pour le trimestre clos le 30 juin 2025 comparativement à 16,7 millions de passagers pour la période correspondante de 2024. L'ACSTA travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs de services de contrôle, Transports Canada et les partenaires externes pour appuyer l'industrie aéronautique.

En juillet 2025, le gouvernement du Canada a lancé un examen exhaustif des dépenses à l'échelle du gouvernement. On a demandé à l'ACSTA de déterminer des propositions d'économies de 7,5 % en 2026-2027, 10 % en 2027-2028 et 15 % en 2028-2029. En attendant l'approbation des propositions, l'ACSTA collaborera avec Transports Canada et ses partenaires pour mettre en œuvre les propositions retenues, en tenant compte de la nature du mandat de sûreté nationale et de la mission principale de l'organisation qui est d'assurer la circulation efficace et sécuritaire des personnes et des marchandises dans le réseau de transport aérien du Canada et à l'échelle internationale.

Services de contrôle

Au cours des années précédentes, l'ACSTA a fourni des services de contrôle selon le principe du recouvrement des coûts à certains aéroports désignés et non désignés. En 2025-2026, l'ACSTA a signé un accord avec l'Aéroport métropolitain de Montréal pour appuyer le lancement prochain des opérations commerciales en fonction du cadre de recouvrement des coûts établi par la Loi sur l'ACSTA, sous réserve de l'approbation de Transports Canada.

Risque et incertitudes

L'ACSTA maintient une gestion efficace des risques de l'entreprise afin de s'assurer que les risques sont identifiés, évalués et gérés de manière appropriée. Une évaluation complète des risques d'entreprise de l'Administration, des répercussions potentielles et des mesures d'atténuation est publiée dans le *Rapport annuel 2025* de l'ACSTA.

Analyse des résultats financiers

État intermédiaire résumé du résultat global

La présente partie du rapport décrit les écarts principaux constatés à l'état intermédiaire résumé du résultat global pour les trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024.

Points saillants financiers – État intermédiaire résumé du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)
(non audité)

	Trimestres clos le			
	30 juin			
	2025	2024	Écart en \$	Écart en %
Charges¹				
Services de contrôle et autres coûts connexes	224 198 \$	198 575 \$	25 623 \$	12,9 %
Exploitation et entretien du matériel	12 508	13 049	(541)	(4,1 %)
Soutien des programmes et services généraux	27 936	26 284	1 652	6,3 %
Amortissement	13 870	11 731	2 139	18,2 %
Total des charges	278 512	249 639	28 873	11,6 %
Autres charges²	1 431	21	1 410	N/S
Performance financière avant les produits et le financement public	279 943	249 660	30 283	12,1 %
Produits	753	904	(151)	(16,7 %)
Financement public				
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	259 858	234 645	25 213	10,7 %
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations	13 008	11 041	1 967	17,8 %
Crédits parlementaires pour les paiements de loyers	978	777	201	25,9 %
Total du financement public	273 844	246 463	27 381	11,1 %
Performance financière	(5 346) \$	(2 293) \$	(3 053) \$	(133,1 %)
Autres éléments du résultat global	9 893	4 130	5 763	139,5 %
Résultat global total	4 547 \$	1 837 \$	2 710 \$	147,5 %

¹ Les charges d'exploitation sont présentées par activité de programme dans l'état intermédiaire résumé du résultat global, alors qu'elles sont présentées par type de charge dans le tableau ci-dessus, conformément à la note complémentaire 11 des états financiers intermédiaires résumés non audités pour le trimestre clos le 30 juin 2025.

² La variation en pourcentage pour le trimestre clos le 30 juin 2025, comparativement à la même période en 2024, n'est pas significative.

Services de contrôle et autres coûts connexes

Les charges relatives aux services de contrôle et autres coûts connexes ont augmenté de 25 623 \$ (12,9 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2025, comparativement à la période correspondante de 2024. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse annuelle du taux facturé totalisant 14 385 \$ et à une augmentation des volumes de passagers, ce qui a entraîné l'achat d'heures de contrôle supplémentaire de 6 145 \$. L'augmentation reflète également la mise en place de facilitateurs bilingues afin d'améliorer l'expérience client et de veiller à ce que les procédures de contrôle respectent la dignité de tous les voyageurs, y compris ceux qui ont des besoins en matière d'accessibilité, totalisant 4 754 \$.

Soutien des programmes et services généraux

Les charges relatives au soutien des programmes et des services généraux ont augmenté de 1 652 \$ (6,3 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2025, comparativement à la période correspondante de 2024. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des coûts liés aux employés due en partie d'une augmentation de l'effectif de l'organisation (10) comme approuvé par le gouvernement du Canada en 2023. Les effectifs actuels de l'ACSTA sont légèrement inférieurs à ceux de 2010.

Amortissement

L'amortissement pour le trimestre clos le 30 juin 2025 a augmenté de 2 139 \$ (18,2 %), comparativement à la période correspondante de 2024. Cette augmentation est principalement attribuable aux déploiements de nouveaux équipements et à la modification de la durée de vie utile de certains équipements de contrôle de l'ACSTA.

Autres charges

Les autres charges ont augmenté de 1 410 \$ (N/S) pour le trimestre clos le 30 juin 2025, comparativement à la période correspondante de 2024. La variation est principalement attribuable aux pertes nettes sur la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Financement public

Le gouvernement du Canada reçoit le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et finance l'ACSTA au moyen de crédits parlementaires provenant du Trésor fédéral pour ses charges d'exploitation et ses dépenses en immobilisations. Les paiements de loyers de l'ACSTA qui sont capitalisés selon la norme IFRS 16 sont financés par les crédits pour les dépenses en immobilisations.

Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation

Les montants des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ont augmenté de 25 213 \$ (10,7 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2025, comparativement à la période correspondante de 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des charges au titre des services de contrôle et des autres coûts connexes, décrite précédemment.

Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations

L'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations a augmenté de 1 967 \$ (17,8 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2025, comparativement à la période correspondante de 2024. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du montant de l'amortissement, décrite précédemment.

Crédits parlementaires pour les paiements de loyers

Les paiements de loyers de l'ACSTA sont généralement versés au cours du mois où les crédits parlementaires correspondants sont reçus. Il n'y a donc aucun financement public différé associé à ces dépenses.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global comprennent les réévaluations trimestrielles sans effet sur la trésorerie découlant de modifications apportées aux hypothèses actuarielles et au rendement des actifs des régimes de retraite.

Le gain au titre des autres éléments du résultat global de 9 893 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2025 était principalement attribuable à un gain de réévaluation de 4 993 \$ du passif au titre des prestations définies qui s'explique par une augmentation du taux d'actualisation de 10 points de base entre le 31 mars 2025 et le 30 juin 2025. Il était également attribuable à un gain de réévaluation de 4 900 \$ découlant d'un taux de rendement réel des actifs du régime plus élevé que le taux utilisé dans les hypothèses de l'ACSTA.

Le gain au titre des autres éléments du résultat global de 4 130 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024 a été attribuable à un gain de réévaluation de 4 856 \$ du passif au titre des prestations définies qui s'explique par une augmentation du taux d'actualisation de 10 points de base entre le 31 mars 2024 et le 30 juin 2024. Ce gain a été compensé par une perte de réévaluation de 726 \$ résultant d'un taux de rendement réel des actifs des régimes inférieur à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses.

Pour plus de renseignements, se reporter à la note complémentaire 8 des états financiers intermédiaires résumés non audités.

État intermédiaire résumé de la situation financière

La présente section décrit les principaux écarts observés à l'état intermédiaire résumé de la situation financière au 30 juin 2025, comparativement au 31 mars 2025.

Points saillants financiers - État intermédiaire résumé de la situation financière				
(en milliers de dollars canadiens)	30 juin	31 mars		
(non audité)	2025	2025	Écart en \$	Écart en %
Actifs courants	189 970 \$	210 820 \$	(20 850) \$	(9,9 %)
Actifs non courants	486 832	476 565	10 267	2,2 %
Total des actifs	676 802 \$	687 385 \$	(10 583) \$	(1,5 %)
Passifs courants	197 082 \$	213 684 \$	(16 602) \$	(7,8 %)
Passifs non courants	433 916	432 444	1 472	0,3 %
Total des passifs	630 998 \$	646 128 \$	(15 130) \$	(2,3 %)

Actifs

Les actifs courants ont diminué de 20 850 \$ (9,9 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une diminution de 80 475 \$ de la trésorerie principalement en raison du moment où les fonds ont été reçus du gouvernement du Canada;
- une diminution de 1 052 \$ des stocks, principalement en raison de l'utilisation nette des uniformes et des stocks de pièces de rechange; et
- une augmentation de 62 060 \$ au titre des clients et autres débiteurs en raison d'une augmentation des crédits parlementaires à recevoir et des taxes de vente recouvrables, compensée en partie par une diminution des services de contrôle – autres débiteurs.

Les actifs non courants ont augmenté de 10 267 \$ (2,2 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 8 714 \$ au titre des avantages du personnel pour le régime de retraite enregistré de l'ACSTA; et
- une augmentation de 2 377 \$ des immobilisations corporelles et incorporelles principalement due à des acquisitions de 15 407 \$, partiellement compensée par un amortissement totalisant 13 030 \$.

Passifs

Les passifs courants ont diminué de 16 602 \$ (7,8 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une diminution de 15 697 \$ des fournisseurs et autres crédateurs en raison du moment où les décaissements ont été effectués en lien avec les obligations non réglées auprès des fournisseurs; et
- une diminution de 1 592 \$ du financement public différé lié aux charges d'exploitation en raison de la réduction des charges payées d'avance, comme cela est indiqué ci-dessus.

Les passifs non courants ont augmenté de 1 472 \$ (0,3 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations de 2 399 \$ découlant des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations de 15 407 \$ dépassant l'amortissement du financement public différé lié aux immobilisations de 13 008 \$.

Performance financière par rapport au plan d'entreprise

Au moment de publier le présent rapport, le *Résumé du plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030* n'avait pas été déposé au Parlement. Tant que ce plan ne sera pas déposé au Parlement et rendu public, l'ACSTA ne sera pas en mesure de présenter une analyse des écarts principaux entre ses résultats financiers et ceux prévus dans son *Résumé du plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030*.

Utilisation des crédits parlementaires

Les crédits parlementaires utilisés sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dite de caisse modifiée.

Charge d'exploitation

Le tableau ci-après permet d'effectuer un rapprochement entre la performance financière avant le financement public comptabilisée selon les IFRS et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation :

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Trimestres clos le 30 juin	
	2025	2024
Performance financière avant les produits et le financement public	279 943 \$	249 660 \$
Produits	(753)	(904)
Performance financière avant le financement public	279 190	248 756
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	(13 870)	(11 731)
Charges à payer pour les frais d'employés ¹	(2 589)	(2 324)
Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat	(1 481)	147
Charges au titre des avantages du personnel ²	(1 108)	(2)
Charges financières sans effet sur la trésorerie liées aux contrats de location	(167)	(173)
Gain (perte) de change hors trésorerie comptabilisé en performance financière	(117)	(28)
Crédits utilisés pour les charges d'exploitation	259 858 \$	234 645 \$
Autres éléments affectant le financement		
Variation nette des charges payées d'avance et des stocks ³	(1 592)	(2 738)
Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation	258 266 \$	231 907 \$

¹ Les charges à payer pour les frais d'employés sont des ajustements comptables qui se composent des sommes engagées au titre de la rémunération variable et des indemnités de vacances utilisées et constituées au 30 juin 2025. Ces frais sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse modifiée seulement à la fin de l'exercice, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement lors des périodes intermédiaires.

² Les charges au titre des avantages du personnel sont comptabilisées dans l'état intermédiaire résumé du résultat global conformément aux IFRS. L'élément de rapprochement susmentionné représente la différence entre les versements en espèces au titre des avantages du personnel et la charge comptable selon les IFRS.

³ Les charges et les stocks payés d'avance au moyen des crédits pour les charges d'exploitation sont passés en charges au fur et à mesure qu'un avantage lié à l'actif est obtenu par l'ACSTA. Ils sont financés au moyen des crédits parlementaires au moment où les achats sont faits, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement.

Dépenses en immobilisations

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre les dépenses en immobilisations présentées selon les IFRS et les crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations :

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2025	2024
Matériel lié aux systèmes de détection d'explosifs (SDE)	14 309 \$	11 420 \$
Matériel non lié aux systèmes de détection d'explosifs (non SDE)	1 098	503
Paievements de loyers	978	777
Total des dépenses en immobilisations	16 385 \$	12 700 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Ajustement pour la conversion de devises	-	10
Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations	16 385 \$	12 710 \$

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers intermédiaires résumés non audités conformément à la norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* et à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers intermédiaires résumés exempts d'anomalies significatives. La direction est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers intermédiaires résumés non audités.

À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'ACSTA aux dates de clôture présentées dans les états financiers intermédiaires résumés non audités et pour les périodes closes à ces dates.



Neil Parry
Président et chef de la direction par intérim

Ottawa, Canada
21 août 2025



Nancy Fitchett, CPA, CA
Vice-présidente, Affaires organisationnelles et
chef des services financiers

Ottawa, Canada
21 août 2025

États financiers intermédiaires résumés

**Administration canadienne de la sûreté du transport
aérien**

30 juin 2025

(non audités)

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

(non audités)

État intermédiaire résumé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2025	31 mars 2025
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	21 740 \$	102 215 \$
Clients et autres débiteurs (note 4)	142 431	80 371
Stocks	17 724	18 776
Dépenses payées d'avance	8 063	8 603
Actifs financiers dérivés	12	855
	189 970	210 820
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 5)	385 120	382 154
Immobilisations incorporelles (note 6)	12 290	12 879
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	15 899	16 664
Actif au titre des avantages du personnel (note 8)	73 523	64 809
Actifs financiers dérivés	-	59
	486 832	476 565
Total des actifs	676 802 \$	687 385 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	167 252 \$	182 949 \$
Retenues de garantie	35	35
Obligations locatives (note 7)	3 371	3 263
Financement public différé lié aux charges d'exploitation (note 10)	25 787	27 379
Passifs financiers dérivés	637	58
	197 082	213 684
Passifs non courants		
Obligations locatives (note 7)	14 882	15 738
Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 10)	392 089	389 690
Passif au titre des avantages du personnel (note 8)	22 374	22 445
Revenu différé - services de contrôle - autres	4 571	4 571
	433 916	432 444
Capitaux propres		
Surplus accumulé	45 804	41 257
Total des passifs et des capitaux propres	676 802 \$	687 385 \$

Éventualités (note 9) et engagements contractuels (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

(non audités)

État intermédiaire résumé du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2025	2024
Charges		
Contrôle préembarquement	175 060 \$	157 222 \$
Contrôle des bagages enregistrés	46 250	40 983
Contrôle des non-passagers	41 103	36 855
Programme de carte d'identité pour les zones réglementées	1 067	1 060
Services généraux	15 032	13 519
Total des charges (note 11)	278 512	249 639
Autres charges		
Perte nette (gain net) sur la juste valeur d'instruments financiers dérivés	1 481	(147)
Charges financières	169	177
Gain de change	(219)	(9)
Total des autres charges	1 431	21
Performance financière avant les produits et le financement public	279 943	249 660
Produits		
Produits financiers	735	902
Produits divers	18	2
Total des produits	753	904
Financement public		
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	259 858	234 645
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations	13 008	11 041
Crédits parlementaires pour les paiements de loyers	978	777
Total du financement public (note 10)	273 844	246 463
Performance financière	(5 346) \$	(2 293) \$
Autres éléments du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière		
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 8)	9 893	4 130
Résultat global total	4 547 \$	1 837 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

(non audités)

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les trimestres clos le 30 juin :	Surplus accumulé
Solde au 31 mars 2025	41 257 \$
Performance financière	(5 346)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière	
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 8)	9 893
Solde au 30 juin 2025	45 804 \$
Solde au 31 mars 2024	36 901 \$
Performance financière	(2 293)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière	
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 8)	4 130
Solde au 30 juin 2024	38 738 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

(non audités)

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Performance financière	(5 346)\$	(2 293)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement (note 11)	13 870	11 731
Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 481	(147)
Variation de l'actif/du passif net au titre des avantages du personnel	1 108	2
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 10)	(13 008)	(11 041)
Variation nette des soldes du fonds de roulement (note 15)	(79 549)	6 513
	(81 444)	4 765
Activités d'investissement		
Crédits parlementaires reçus pour le financement d'immobilisations (note 10)	15 022	4 223
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 156)	(4 199)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(74)	(81)
	1 792	(57)
Activités de financement		
Paievements de capital sur les obligations locatives	(823)	(604)
	(823)	(604)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(80 475)	4 104
Trésorerie à l'ouverture de la période	102 215	9 955
Trésorerie à la clôture de la période	21 740 \$	14 059 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

1. Renseignements sur l'organisation

L'ACSTA est une société d'État visée par la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est une mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Le mandat de l'ACSTA est d'assurer un contrôle efficace et efficient des personnes qui accèdent aux aéronefs ou aux zones réglementées par un point de contrôle, des biens en leur possession ou sous leur contrôle et des effets personnels ou des bagages qu'elles donnent à un transporteur aérien pour le transport.

L'ACSTA est financée par des crédits parlementaires et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports et du Commerce intérieur. En 2025-2026, l'ACSTA a signé un accord avec l'Aéroport métropolitain de Montréal pour appuyer le lancement prochain des opérations commerciales en fonction du cadre de recouvrement des coûts établi par la *Loi sur l'ACSTA*.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires résumés le 21 août 2025.

2. Base d'établissement

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), telle qu'elle est publiée par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) et approuvée par le Conseil des normes comptables du Canada.

L'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la plupart des sociétés d'État mères préparent et publient des rapports financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables : Lignes directrices GC 5200 Rapport financier trimestriel des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les présents états financiers intermédiaires résumés n'ont pas été audités ni examinés par l'auditeur externe de l'ACSTA.

Comme l'autorise l'IAS 34, les présents états financiers intermédiaires résumés sont présentés de façon résumée et, par conséquent, ne renferment pas toutes les informations qui doivent être fournies pour être conformes, dans tous les aspects significatifs, aux dispositions des IFRS relatives aux informations à fournir applicables aux états financiers annuels. Les présents états financiers intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans le jeu complet d'états financiers annuels audités le plus récents. Par conséquent, ils devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités de l'ACSTA pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Les états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf dans les cas permis ou requis par les IFRS, et comme indiqué dans la note 3. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services à la date de la transaction.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(a) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers intermédiaires résumés en conformité avec les IFRS demande à la direction de poser des jugements, d'établir des estimations et d'avancer des hypothèses en se basant sur ce qu'elle connaît. Ces décisions affectent les montants présentés et les informations fournies dans les états financiers intermédiaires résumés et les notes complémentaires. Les résultats réels pourraient différer des jugements, des estimations et des hypothèses.

Pour établir ses estimations et avancer ses hypothèses, la direction se fonde sur de l'information venant de l'extérieur et des conditions observables, autant que possible, qui sont complétées par une analyse effectuée en interne, s'il y a lieu. Ces estimations et ces hypothèses ont été appliquées de la même manière qu'au cours des périodes antérieures. Il n'y a pas d'engagements, d'événements ou d'incertitudes susceptibles d'avoir une incidence significative, à la connaissance de la direction, sur les méthodes ou les hypothèses utilisées pour établir les estimations présentées dans les états financiers intermédiaires résumés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement par la direction, et les changements à ces estimations sont comptabilisés de manière prospective dans la période du changement, si le changement n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également concernées par le changement.

Les estimations et hypothèses essentielles utilisées pour la préparation de ces états financiers intermédiaires résumés sont notamment :

- note 3(b), note 3(c), note 5 et note 6 – Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Les principales estimations utilisées pour les immobilisations corporelles concernent leur durée d'utilité et la valeur des travaux en cours. La principale estimation utilisée pour les immobilisations incorporelles concerne leur durée d'utilité. Pour établir la durée d'utilité attendue de ces actifs, l'ACSTA prend en compte l'expérience acquise du passé, les tendances observées dans son domaine d'activités et des facteurs internes, tels que l'évolution des technologies et les attentes relatives à la période de service des actifs. Des changements aux estimations de la durée d'utilité affecteraient les charges futures au titre de l'amortissement et les valeurs comptables futures des actifs. Pour déterminer la valeur des travaux en cours, l'ACSTA prend en compte les estimations fournies par des experts internes. Des changements à l'état d'avancement affecteraient les fournisseurs et autres crédateurs et les valeurs des actifs.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

- note 3(e) et note 7 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les principales estimations utilisées pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives concernent la détermination du taux d'emprunt marginal appliqué pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé facilement. Comme l'ACSTA n'a pas de pouvoir d'emprunt et qu'en pratique, elle ne bénéficie pas de taux d'emprunt facilement observables qui ont été approuvés ou accordés par une institution financière, elle détermine son taux d'emprunt marginal en se fondant sur le taux des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada, l'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats. L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de la catégorie investissement. Le taux appliqué par l'ACSTA pour actualiser les paiements de loyers repose aussi sur la durée des contrats identifiés.

- note 3(g) et note 8 – Avantages du personnel

Les principales estimations relatives aux avantages du personnel touchent le taux d'actualisation, le taux de mortalité, le taux d'inflation, le taux d'augmentation de la rémunération à long terme et les taux d'évolution hypothétique des coûts médicaux. Pour poser ses hypothèses, l'ACSTA prend en compte l'expérience acquise du passé, l'expertise de ses actuaires et les conditions et taux actuels du marché. Des changements à ces hypothèses affecteraient les actifs et passifs au titre des régimes d'avantages du personnel, ainsi que la performance financière et les autres éléments du résultat global.

Les jugements essentiels posés par la direction au moment de préparer les états financiers intermédiaires résumés sont notamment :

- note 3(e) et note 7 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Des jugements doivent être portés pour déterminer s'il existe une certitude raisonnable que des options de prolongation ou de résiliation des contrats qui contiennent un contrat de location seront exercées. Pour ce faire, la direction tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la nature des activités de l'ACSTA, la proximité d'autres emplacements, les tendances historiques en matière de prolongation des contrats, les conditions du marché, les améliorations locatives apportées récemment et les clauses de résiliation propres aux contrats.

Il faut porter des jugements pour déterminer si les paiements de loyers variables correspondent à des paiements fixes en substance. Les paiements de loyers fixes en substance sont des paiements qui, même si leur forme peut comporter une variabilité, sont en substance inévitables. Ces paiements sont pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative. Pour déterminer si des paiements variables sont des paiements fixes en substance, l'ACSTA examine les contrats de location en vue de déterminer la nature des paiements, plus particulièrement si des paiements sont susceptibles de faire l'objet d'ajustements en fonction des coûts engagés ou si des paiements sont fondés sur des services dont la nature est variable.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de contrôle, le matériel pour l'utilisation de la CIZR, le matériel informatique, électronique et autre, les améliorations locatives et les travaux en cours.

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût après déduction du cumul des amortissements, à l'exception des travaux en cours qui sont comptabilisés au coût, mais dont l'amortissement ne débute qu'au moment où l'actif est prêt à être mis en service. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition et à l'installation des immobilisations corporelles, y compris les coûts d'intégration rattachés à leur installation dans les aéroports pour les amener dans l'état où ils doivent se trouver aux fins de leur utilisation prévue. Ces coûts comprennent des systèmes de convoyeur, plateformes et autres structures requis pour relier le matériel de contrôle aux infrastructures aéroportuaires.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Les gains réalisés et les pertes subies à la sortie d'une immobilisation corporelle, qui sont comptabilisés dans la performance financière, sont déterminés en faisant la différence entre le produit obtenu de la sortie, le cas échéant, et la valeur comptable.

Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable des immobilisations corporelles ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, seulement s'il est probable que l'ACSTA bénéficie d'avantages économiques futurs associés à cet élément et que le coût de l'élément puisse être évalué de façon fiable. Les coûts de l'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la performance financière au moment où ils sont engagés.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles.

Catégories d'actif	Durée d'utilité
Matériel de CPE	10 à 15 ans
Matériel de CBE	10 à 15 ans
Matériel de CNP	10 à 15 ans
Matériel pour l'utilisation de la CIZR	5 ans
Matériels informatique, électronique et autre	5 à 10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité estimée des améliorations locatives.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité estimées et les valeurs résiduelles sont examinées au moins une fois par année.

(c) Immobilisations incorporelles

Le coût attribuable à l'achat et à la préparation, en vue de leur utilisation, de licences d'utilisation de logiciels acquises séparément est inscrit à l'actif.

Certains coûts relatifs au développement de logiciels qui seront utilisés à l'interne ou qui serviront à fournir des services de contrôle sont inscrits à l'actif une fois qu'un projet a dépassé la phase préliminaire de la conception et a atteint la phase de développement. Les coûts de développement qui sont directement attribuables à la conception et à la mise à l'essai de logiciels identifiables et uniques qui sont contrôlés par l'ACSTA sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique de l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service est démontrée;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de le mettre en service;
- la capacité d'utiliser le logiciel est démontrée;
- la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables peut être démontrée;
- des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement du logiciel et le mettre en service sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées avec fiabilité.

Les coûts incorporables dans le coût d'un actif comprennent les coûts internes et externes, mais sont limités à ceux qui sont directement attribuables au projet. Tous les autres coûts relatifs au développement ou à l'entretien de logiciels sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie de cinq à quinze ans.

(d) Dépréciation

Les actifs de l'ACSTA ne génèrent pas de flux de trésorerie. Au contraire, tous les actifs interagissent pour appuyer les activités obligatoires de l'ACSTA, qui sont principalement financées par des crédits parlementaires. Les niveaux globaux des flux de trésorerie, fournis par le financement budgétaire, reflètent les exigences et les décisions en matière de politique publique. Par conséquent, l'ACSTA est considérée comme étant une UGT.

Au cours de chaque période de présentation de l'information financière, les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles de l'ACSTA sont passées en revue pour déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. Les actifs sont évalués au niveau de l'UGT lorsqu'il n'est pas possible de le faire individuellement. Les immobilisations corporelles et incorporelles de l'ACSTA sont considérées comme étant dépréciées lorsqu'elles ne peuvent plus contribuer à la réalisation du mandat de l'ACSTA.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

(e) Contrats de location

Les contrats sont considérés comme des contrats de location lorsqu'ils confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Actifs au titre du droit d'utilisation

Les actifs au titre du droit d'utilisation de l'ACTSA sont initialement évalués au coût en fonction des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative; et
- les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est, par la suite, évalué au coût, diminué du cumul des amortissements. La valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation peut être réduite du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative, s'il y en a.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon la méthode linéaire sur la période la plus courte de la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité estimée du bien sous-jacent. La durée des contrats de location comprend toute option de prolongation si l'ACSTA a la certitude raisonnable qu'elle exercera cette option.

Obligations locatives

Les obligations locatives de l'ACTSA sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, actualisée selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, en appliquant le taux d'emprunt marginal de l'ACSTA, comme cela est indiqué dans la note 3(a).

L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de la catégorie investissement.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux et ne sont pas des paiements fixes en substances ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative, et par la suite, de l'actif au titre du droit d'utilisation. Ces paiements sont passés en charges dans la période où ils ont été engagés.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle fait l'objet d'une réévaluation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- il y a un changement dans la durée du contrat, notamment dans l'évaluation de la certitude d'exercer une option de prolongation;
- il y a eu un changement dans les paiements en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou un changement dans les paiements attendus au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- un contrat de location est modifié et la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

Selon la nature et l'utilisation de ses actifs de droits d'utilisation, l'ACSTA a classé les biens sous-jacents dans les deux catégories suivantes : espaces à bureaux et centres de données. Pour la catégorie « espaces à bureaux », l'ACSTA comptabilise les composantes locatives et toutes les composantes non locatives des contrats comme une seule composante locative. Pour les biens de la catégorie « centres de données », l'ACSTA sépare les composantes non locatives des composantes locatives et les comptabilise séparément.

L'ACSTA ne comptabilise pas d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins ou les contrats de location de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

(f) Instruments financiers

Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les débiteurs se rapportant aux services de contrôle supplémentaires et les services de contrôle dans les aéroports non désignés. Les autres débiteurs ne sont pas classés comme des actifs financiers non dérivés parce qu'ils ne constituent pas des droits contractuels, mais plutôt le résultat d'exigences légales imposées par le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux.

La trésorerie et les comptes débiteurs liés aux services de contrôle supplémentaires et les services de contrôle dans les aéroports non désignés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À chaque date de clôture, l'ACSTA évalue, de manière prospective, les pertes de crédit attendues sur tous les actifs financiers évalués au coût amorti.

L'ACSTA décomptabilise un actif financier non dérivé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier sont soit perçus, sont arrivés à expiration ou sont transférés à une autre partie.

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés comprennent les fournisseurs et autres créiteurs et les retenues de garantie. Ces passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'ACSTA décomptabilise un passif financier non dérivé lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, résiliées ou expirées.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent les contrats de change à terme conclus par l'ACSTA dans le but de gérer son exposition au risque de change, en ce qui concerne sa demande de crédits parlementaires. L'ACSTA n'applique pas la comptabilité de couverture à ses instruments financiers dérivés.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

(g) Avantages du personnel

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

L'actif et le passif au titre des avantages du personnel présenté à l'état de la situation financière représentent, respectivement, l'excédent ou le déficit actuel de chacun des régimes de retraite à prestations définies et de l'autre régime à prestations définies de l'ACSTA. L'excédent ou le déficit est calculé en estimant le montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus dans la période prise en compte et les exercices antérieurs. Les avantages futurs sont ensuite actualisés en appliquant un taux d'actualisation déterminé à la fin de la période afin d'établir leur valeur actualisée. L'obligation est constatée sur la période de service de l'employé déterminée actuariellement à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Dans la mesure où cela s'applique, la juste valeur des actifs des régimes est déduite de la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages futurs. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Le coût des prestations définies est formé des éléments suivants :

- le coût des services;
- les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies;
- les frais administratifs;
- les réévaluations.

Le coût des services est calculé séparément pour chaque régime en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles à des fins comptables sont établies à la clôture de chaque exercice. Le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé en frais relatifs aux employés dans la performance financière. Les cotisations des membres sont comptabilisées en réduction du coût des services rendus de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été rendus. Les frais administratifs portés en déduction des actifs des régimes au cours de la période ne comprennent pas les coûts de gestion des actifs, puisque ceux-ci sont déduits du rendement des actifs des régimes.

Le calcul des intérêts nets se fait en appliquant au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la variation de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies attribuable aux cotisations et paiements de prestations au cours de la période.

Les intérêts nets sont comptabilisés à titre de frais relatifs aux employés dans la performance financière.

Les réévaluations des régimes à prestations définies comprennent les écarts actuariels (gains ou pertes), le rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts) et la variation de l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Lorsqu'un régime capitalisé donne lieu à un actif net au titre des prestations de retraite, l'effet du plafond de l'actif pourrait être réévalué s'il est établi que l'excédent ne fournira pas d'avantages économiques futurs en ce qui concerne les coûts des services futurs. Ces avantages économiques futurs sont possibles en vertu des modalités des régimes de retraite à prestations définies de l'ACSTA, qui permettent à l'ACSTA de suspendre ses cotisations lorsque certains seuils de capitalisation sont atteints.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

Les réévaluations des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ajoutées directement au surplus (déficit) accumulé sans être reclassées en performance financière dans une période ultérieure.

Régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les cotisations de l'employeur au régime de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en frais relatifs aux employés dans la performance financière lorsque les employés ont rendu les services ouvrant droit aux cotisations.

Indemnités de cessation d'emploi

Des indemnités de cessation d'emploi sont versées soit lorsque l'ACSTA décide de mettre fin à un emploi ou qu'un membre du personnel décide d'accepter une offre d'indemnités en échange de la cessation de son emploi. L'ACSTA comptabilise ces indemnités à la première des dates suivantes : la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou la date à laquelle les coûts de restructuration sont comptabilisés si les indemnités font partie d'un plan de restructuration. Si les indemnités doivent être versées plus de 12 mois après la clôture de la période, le passif est calculé en actualisant l'obligation pour déterminer sa valeur actualisée.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les congés annuels et les primes, sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés en charges au fur et à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créiteurs pour le montant que l'ACSTA s'attend à payer lorsqu'elle a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements du fait de services rendus par le passé par l'employé et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être établie.

(h) Provisions et éventualités

Une provision est comptabilisée lorsque l'ACSTA a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé; qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Dans les situations où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante ou que les sorties de trésorerie ne sont pas probables, un passif éventuel est indiqué.

Les passifs éventuels peuvent résulter d'une incertitude quant à l'existence d'une obligation, ou représenter un passif actuel dont le règlement n'est pas probable ou, dans de rares cas, une obligation dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé lorsque son existence est confirmée par un événement futur, que le règlement devient probable et qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, l'ACSTA est partie à divers litiges l'opposant à des tiers demandant le paiement de contreparties monétaires. Une provision est comptabilisée dans la mesure où la direction estime qu'il est probable qu'un litige résultant d'événements passés donne naissance à une obligation actuelle juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable. Si l'on peut déterminer de manière raisonnable que la sortie de trésorerie associée au litige se fera dans plus de 12 mois suivant la période considérée, la provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif concerné.

Coûts de démantèlement

L'ACSTA a des obligations futures liées au traitement écologique de la sortie de certains matériels de contrôle et de la remise en état, à la fin des contrats de location, de locaux loués, selon les modalités convenues. Dans la mesure où il est probable que ces obligations entraînent une sortie d'avantages économiques, l'ACSTA comptabilise une provision pour passifs au titre du démantèlement et les coûts sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité estimée de cet actif.

Étant donné la nature des provisions et éventualités, des jugements et des estimations sont nécessaires pour déterminer l'existence et le montant d'une obligation.

(i) Financement public

Les crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada constituent la principale source de financement de l'ACSTA. Ils sont comptabilisés à titre de subventions publiques dans la performance financière sur une base systématique pour les périodes au cours desquelles l'ACSTA a passé en charges les coûts correspondants qui sont censés être compensés par les subventions.

Les crédits liés aux charges d'exploitation futures sont comptabilisés à titre de financement public différé lié aux charges d'exploitation et sont constatés dans la performance financière de la période au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en tant que financement public différé lié aux dépenses en immobilisations et amortis selon la même méthode que les immobilisations connexes.

Lors de la sortie d'actifs amortissables financés par ces crédits, le solde du financement public différé qui est rattaché à ces actifs est comptabilisé dans la performance financière de la période au cours de laquelle la sortie a lieu.

Les crédits utilisés pour les paiements de loyers sont comptabilisés dans la performance financière de la période au cours duquel les paiements de loyers sont effectués.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

4. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont composés des éléments suivants :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Crédits parlementaires	125 316 \$	59 665 \$
TPS et TVH à recouvrer	12 068	12 248
TVP à recouvrer	5 047	3 204
Services de contrôle – autres	-	5 254
	142 431 \$	80 371 \$

Le poste Services de contrôle – autres désigne le matériel de contrôle à l'appui d'une entente de recouvrement des coûts avec l'Aéroport métropolitain de Montréal concernant la mise en œuvre prochaine de ses opérations commerciales.

5. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des immobilisations corporelles se présente comme suit :

	Matériel de CPE	Matériel de CBE	Matériel de CNP	Matériel pour l'utilisation de la CIZR	Matériels informatique, électronique et autre	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût au 1 avril 2025	184 491 \$	675 386 \$	22 273 \$	4 261 \$	27 806 \$	7 788 \$	40 234 \$	962 239 \$
Entrées	5 879	631	(12)	23	949	-	7 941	15 411
Sorties/ Radiations	(471)	(654)	-	-	(217)	(83)	-	(1 425)
Transferts	8 801	9 043	115	768	1 329	-	(20 056)	-
Coût au 30 juin 2025	198 700 \$	684 406 \$	22 376 \$	5 052 \$	29 867 \$	7 705 \$	28 119 \$	976 225 \$
Amortissement cumulé au 1 avril 2025	113 158 \$	421 994 \$	17 627 \$	1 732 \$	19 842 \$	5 732 \$	-	580 085 \$
Amortissement	2 725	8 348	187	173	832	180	-	12 445
Sorties/ Radiations	(471)	(654)	-	-	(217)	(83)	-	(1 425)
Amortissement cumulé 30 juin 2025	115 412 \$	429 688 \$	17 814 \$	1 905 \$	20 457 \$	5 829 \$	-	591 105 \$
Valeur comptable au 30 juin 2025	83 288 \$	254 718 \$	4 562 \$	3 147 \$	9 410 \$	1 876 \$	28 119 \$	385 120 \$

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

6. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

	Logiciels acquis à l'extérieur	Logiciels générés à l'interne	En développe- ment	Total
Coût au 1 avril 2025	13 906 \$	17 217 \$	612 \$	31 735 \$
Entrées	-	(4)		(4)
Radiations	(719)	(417)		(1 136)
Transferts		612	(612)	-
Coût au 30 juin 2025	13 187 \$	17 408 \$	- \$	30 595 \$
Amortissement cumulé au 1 avril 2025	7 783 \$	11 073 \$	- \$	18 856 \$
Entrées	235	350	-	585
Radiations	(719)	(417)	-	(1 136)
Amortissement cumulé 30 juin 2025	7 299 \$	11 006 \$	- \$	18 305 \$
Valeur comptable au 30 juin 2025	5 888 \$	6 402 \$	- \$	12 290 \$

7. Contrats de location

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le rapprochement des actifs au titre de droits d'utilisation se présente comme suit :

	Espaces à bureaux	Centres de données	Total
Solde au 1 avril 2025	16 192 \$	472 \$	16 664 \$
Entrées	75	-	75
Amortissement	(788)	(52)	(840)
Solde au 30 juin 2025	15 479 \$	420 \$	15 899 \$

Obligations locatives

L'ACSTA a pris en compte les options de prolongation pour évaluer ses obligations locatives lorsqu'elle avait la certitude raisonnable de les exercer.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

Le rapprochement des obligations locatives se présente comme suit :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Solde à l'ouverture de la période	19 001 \$	19 197 \$
Entrées	75	2 667
Charges financières	155	674
Paievements de loyers (note 10)	(978)	(3 242)
Réévaluation au titre du taux de change	-	12
Diminutions	-	(307)
Solde à la clôture de la période	18 253 \$	19 001 \$
Solde à la clôture de la période		
Partie courante	3 371 \$	3 263 \$
Partie non courante	14 882 \$	15 738 \$

L'ACSTA a comptabilisé les charges suivantes qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des obligations locatives :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2025	2024
Paievements de loyers variables ¹	476 \$	494 \$
Contrats de location à court terme	-	168
Contrats de location de faible valeur	-	11
Autres frais de location (note 11)	476 \$	673 \$

¹ Les paievements de loyers variables comprennent les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les assurances et les autres frais liés aux services.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025, le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location comptabilisé par l'ACSTA s'élève à 1 454 \$ (1 450 \$ en 2024).

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

Le tableau ci-après présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés pour les obligations locatives :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Moins d'un an	6 243 \$	5 957 \$
D'un à cinq ans	9 525	10 257
Plus de cinq ans	408	471
	16 176 \$	16 685 \$

8. Avantages du personnel

Actif et passif au titre des avantages du personnel

L'actif et le passif au titre des avantages du personnel comptabilisés et présentés dans l'état intermédiaire résumé de la situation financière se présentent comme suit :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Actif au titre des avantages du personnel		
Régime de retraite enregistré (RRE)	71 709 \$	63 391 \$
Régime de retraite supplémentaire (RRS)	1 814	1 418
	73 523	64 809
Passif au titre des avantages du personnel		
Autre régime à prestations définies (ARPD)	(22 374)	(22 445)
	(22 374)	(22 445)
Avantages du personnel – actif net	51 149 \$	42 364 \$

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

Coûts des avantages du personnel

Les composantes des coûts des avantages du personnel se présentent comme suit :

	Trimestres clos le 30 juin							
	RRE		RRS		ARPD		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Coût des prestations définies comptabilisé en performance financière								
Coût des services rendus au cours de la période	1 326 \$	1 299 \$	36 \$	31 \$	157 \$	132 \$	1 519 \$	1 462 \$
Frais administratifs	81	81	6	6	-	-	87	87
Charges d'intérêts sur les passifs au titre des prestations définies	2 882	2 751	104	91	274	230	3 260	3 072
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(3 563)	(3 357)	(120)	(111)	-	-	(3 683)	(3 468)
	726 \$	774 \$	26 \$	17 \$	431 \$	362 \$	1 183 \$	1 153 \$

Réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Rendement des actifs des régimes, en excluant les produits d'intérêts	4 633 \$	(719) \$	267 \$	(7) \$	- \$	- \$	4 900 \$	(726) \$
Gains actuariels	4 411	4 396	155	126	427	334	4 993	4 856
	9 044 \$	3 677 \$	422 \$	119 \$	427 \$	334 \$	9 893 \$	4 130 \$

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025, l'ACSTA a comptabilisé une charge de 307 \$ (249 \$ en 2024) pour la composante cotisations définies du RRE.

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies sont examinées et, au besoin, modifiées à chaque période de présentation de l'information financière. Cet examen porte habituellement sur les taux d'actualisation et le taux de rendement réel des actifs du régime par rapport aux taux estimés, afin de refléter les hypothèses et les circonstances actuelles. Les modifications des hypothèses actuarielles entraînent des gains ou des pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025, des gains de réévaluation de 9 893 \$ ont été réalisés à la suite d'une augmentation du taux d'actualisation de 10 points de base (de 4,80 % au 31 mars 2025 à 4,90 % au 30 juin 2025). Les gains ont aussi été attribuables à un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieur à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses pour le RRE (taux réel de 2,75 % par rapport au taux anticipé de 1,20 %).

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, des gains de réévaluation de 4 130 \$ ont été réalisés à la suite d'une augmentation du taux d'actualisation de 10 points de base (de 4,90 % au 31 mars 2024 à 5,00 % au 30 juin 2024). Cela a été partiellement compensé par un taux de rendement réel des actifs des régimes inférieur à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses pour le RRE (taux réel de 0,96 % par rapport au taux anticipé de 1,23 %).

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur versées aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2025	2024
Cotisations de l'employeur		
RRE	- \$	1 083 \$
ARPD	75	68
	75 \$	1 151 \$

À compter du 1^{er} juillet 2024, l'Agence du revenu du Canada, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, a exigé que l'ACSTA suspende toutes cotisations de l'employeur pour le régime de retraite enregistré (composante à prestations définies). Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, le total des cotisations de l'employeur versées aux régimes à prestations définies pour les volets du RRS et de l'ARPD est estimé à 739 \$.

9. Provisions et éventualités

Divers recours, contrôles et poursuites ont été intentés ou déposés contre l'ACSTA. En raison de leur nature, ces montants comportent de nombreuses incertitudes, et le dénouement de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Au 30 juin 2025, les litiges, contrôles et poursuites ne devraient pas, individuellement ou dans leur ensemble, avoir un effet négatif important sur les états financiers.

Provisions

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025, aucune provision n'a été comptabilisée.

Éventualités – Coûts de démantèlement

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025, il n'y a pas eu de changements importants aux passifs éventuels relatifs aux coûts de démantèlement. Pour une description de ces coûts, consulter la note 9 des états financiers annuels audités de l'ACSTA pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

10. Financement public

Financement public

Puisque le *Résumé du plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030* de l'ACSTA n'a pas encore été déposé devant le Parlement, il n'est actuellement pas possible de publier le montant total des crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours. C'est pour cette raison que le rapprochement des crédits parlementaires approuvés et des crédits parlementaires utilisés n'est pas fourni.

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des charges d'exploitation et les crédits utilisés pour les périodes considérées :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2025	2024
Crédits parlementaires reçus	193 000 \$	231 000 \$
Montants reçus liés aux périodes précédentes	(46 027)	(110 807)
Crédits parlementaires à recevoir	111 293	111 714
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation	258 266 \$	231 907 \$

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des dépenses en immobilisations et les crédits utilisés :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2025	2024
Crédits parlementaires reçus	15 022 \$	4 223 \$
Montants à recevoir liés aux périodes précédentes	(13 638)	(9 856)
Crédits parlementaires à recevoir	14 023	17 566
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations	15 407	11 933
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des paiements de loyers (note 7)	978	777
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations et les paiements de loyers	16 385 \$	12 710 \$

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

Financement public différé

Le rapprochement du passif au titre du financement public différé se présente comme suit :

	30 juin 2025	31 mars 2025
Financement public différé lié aux charges d'exploitation		
Solde à l'ouverture de la période	27 379 \$	22 968 \$
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation	258 266	1 006 527
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation comptabilisés dans la performance financière	(259 858)	(1 002 116)
Solde à la clôture de la période	25 787 \$	27 379 \$
Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations		
Solde à l'ouverture de la période	389 690 \$	368 994 \$
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations	15 407	68 897
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations comptabilisé dans la performance financière	(13 008)	(48 201)
Solde à la clôture de la période	392 089 \$	389 690 \$
Total du financement public différé à la clôture de la période	417 876 \$	417 069 \$

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

11. Charges

L'état intermédiaire résumé du résultat global présente les charges d'exploitation par activité de programme. Le tableau ci-après présente les charges d'exploitation par catégorie principale :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2025	2024
Services de contrôle et autres coûts connexes		
Paievements versés aux fournisseurs de services de contrôle	220 581 \$	195 068 \$
Uniformes et autres coûts rattachés au contrôle	2 640	2 300
Matériel de détection de traces d'explosifs et biens non durables	977	1 207
	224 198	198 575
Exploitation et entretien du matériel		
Entretien du matériel et pièces de rechange	11 798	12 470
Formation et certification	434	350
CIZR	276	229
	12 508	13 049
Soutien des programmes et services généraux		
Frais relatifs aux employés	22 486	19 844
Frais de bureau et frais informatiques	2 521	2 337
Services professionnels et autres coûts liés aux affaires ¹	1 263	1 337
Autres frais administratifs ²	917	1 918
Autres frais de location (note 7)	476	673
Communications et sensibilisation du public	273	175
	27 936	26 284
Amortissement		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	12 445	10 483
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	840	667
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 6)	585	581
	13 870	11 731
	278 512 \$	249 639 \$

¹ Les autres frais administratifs englobent les coûts d'assurance, de réseau et de téléphonie et l'entretien des installations.

² Les autres coûts liés aux affaires comprennent les frais de déplacement, les coûts et frais liés aux conférences et aux réunions, et les divers droits d'adhésion et frais d'association.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

12. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état intermédiaire résumé de la situation financière. La juste valeur des instruments financiers dérivés de l'ACSTA se rapproche de la valeur comptable en raison de la nature des instruments.

Les instruments financiers dérivés de l'ACSTA sont classés comme étant de niveau 2 en fonction des données observables autre que les prix cotés. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, ou de l'exercice clos le 31 mars 2025.

13. Engagements contractuels

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025, il n'y a pas eu de changements importants aux engagements contractuels de l'ACSTA, à l'exception de l'utilisation dans le cadre de contrats relatifs aux paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle.

Pour une description de ces engagements contractuels, consulter la note 13 des états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

14. Transactions entre parties liées

L'ACSTA a conclu les transactions importantes suivantes avec des parties liées au cours de l'exercice :

Gouvernement du Canada, ses organismes et autres sociétés d'État

L'ACSTA appartient à part entière au gouvernement du Canada, et est liée par contrôle commun aux autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'ACSTA conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions entre parties liées sont conclues aux mêmes conditions normales que celles qui s'appliquent à l'ensemble des particuliers et des sociétés.

Les crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada constituent la principale source de financement de l'ACSTA, tels qu'ils sont présentés à la note 10. Des crédits parlementaires à recevoir sont inclus dans les clients et aux débiteurs, et sont présentés à la note 4.

Transactions avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA

Les transactions avec le RRE, le RRS et l'ARPD sont conclues dans le cours normal des activités. Les transactions effectuées avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA correspondent au versement des cotisations telles qu'elles sont présentées à la note 8.

Il n'y a eu aucune autre transaction au cours du trimestre.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 juin 2025
(en milliers de dollars canadiens)
(non auditées)

15. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation nette des soldes du fonds de roulement s'établit comme suit :

	Trimestres clos le	
	30 juin	
	2025	2024
Clients et autres débiteurs ¹	(61 675) \$	4 423 \$
Stocks	1 052	1 441
Dépenses payées d'avance	540	1 297
Fournisseurs et autres créditeurs ²	(17 874)	2 090
Financement public différé lié aux charges d'exploitation	(1 592)	(2 738)
	(79 549) \$	6 513 \$

¹ La variation des clients et autres débiteurs exclut un montant de 385 \$ (7 710 \$ en 2024) pour le financement public lié aux dépenses en immobilisations, puisque ce montant a trait aux activités d'investissement.

² La variation des fournisseurs et autres créditeurs exclut un montant de 2 177 \$ (7 654 \$ en 2024) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, puisque ce montant se rattache aux activités d'investissement.